

PROGRAMME AISANCE AQUATIQUE

**AISANCE
AQUATIQUE**



⇒ L'AISANCE AQUATIQUE C'EST QUOI ?

L'aisance aquatique s'adresse aux non nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées. Elle ouvre la possibilité de poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou santé.

L'idée est qu'à la fin du programme, l'enfant ou le jeune sache évoluer en sécurité dans le milieu aquatique, tout en sachant y entrer et en sortir aisément.



⇒ L'AISANCE AQUATIQUE COMMENT ÇA MARCHE ?

- Accessible de 3 à 18 ans, l'acquisition de l'aisance aquatique-sport adapté, s'organise sous forme d'un cycle d'apprentissage dit « massé ».
- Les « CLASSES BLEUES » se déroulent sous forme d'un apprentissage massé* de l'aisance aquatique, sur le temps scolaire. La même organisation dans le temps extrascolaire (stage, centre de loisirs et vacances) s'appelle un « STAGE BLEU ».
- L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur une ou deux semaines avec une pratique quotidienne ou biquotidienne de séances de 40 à 45 minutes.



⇒ L'AISANCE AQUATIQUE, CONCRETEMENT POUR VOUS, STRUCTURE ESMS ?

- Un groupe de 8 enfants/jeunes
- Encadrement réalisé par le sport adapté (éducateur sportif spécialisé sur le handicap+ éducateur sportif spécialisé sur la natation) – coût d'intervention pris en charge par la Ligue Sport Adapté des Pays de la Loire
- Licences prises en charge par la Ligue Sport Adapté des Pays de la Loire
- En fonction des niveaux, le PASS'Nautique peut être passé par les jeunes